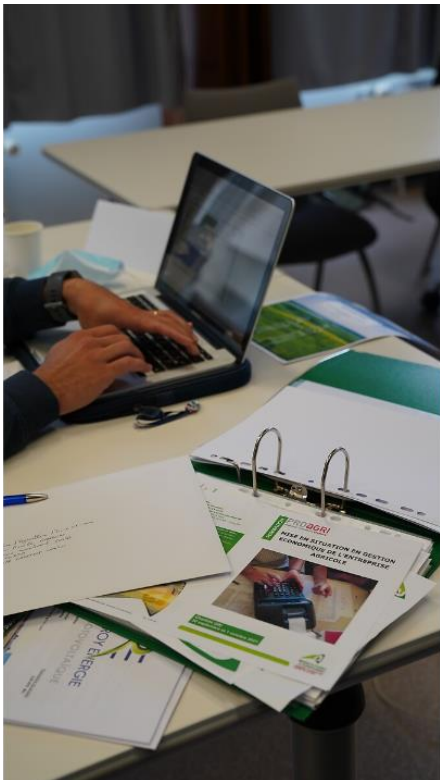


Moi demain chef d'entreprise



6 sessions :

- 10, 12 et 17 janvier 2023
- 7, 9 et 14 mars 2023
- 23, 25 et 30 mai 2023
- 4, 6 et 11 juillet 2023
- 5, 7 et 12 septembre 2023
- 7, 9 et 14 novembre 2023

De 9 h à 17h
à la Chambre d'agriculture 37

Moi demain chef d'entreprise

3 jours, 6 sessions :

- 10, 12 et 17 janvier 2023
- 7, 9 et 14 mars 2023
- 23, 25 et 30 mai 2023
- 4, 6 et 11 juillet 2023
- 5, 7 et 12 septembre 2023
- 7, 9 et 14 novembre 2023

Public

Agriculteurs-trices, futurs-res installés, salariés agricoles et non-agricoles

Pré-requis

Avoir un projet d'installation.

Tarifs & Financement

875 € : Pris en charge par votre compte CPF pour une inscription finalisée et validée (voir si abondement nécessaire pour compléter par votre OPCO ou Pôle Emploi ou CPF de transition)

Intervenant(e)s

Antoine REULIER et Mariam BAMBA-KONE, conseillers d'entreprise, CA 37 et Conseillers spécialisés : RH, Environnement, urbanisme, juriste

Repas non inclus

Objectifs

Analyser son projet et réfléchir aux points clés. Identifier les points de vigilance et les partenaires pour construire son projet. Elaborer son plan d'action jusqu'à l'installation.

Contenu / Programme

Structurer une présentation de projet argumentée et valorisante. Identifier la réglementation et les démarches spécifique appliquée au foncier agricole. Caractériser la réglementation spécifique du territoire dans lequel s'insère l'exploitation.

Identifier les risques sanitaires, environnementaux, financiers, climatiques, humains et identifier des mesures de prévention.

Identifier les risques liés à la charge de travail, les pics d'activité au cours d'un cycle de production, la pénibilité et les solutions à mettre en œuvre pour en atténuer les impacts.

Comprendre les principes sociaux, fiscaux et juridiques d'une entreprise agricole.

Caractériser la réglementation liée aux productions choisies.

Distinguer les acteurs socio-économiques en lien avec le développement de son entreprise agricole pour bénéficier de leur appui potentiel.

Méthodes pédagogiques

Exposés, travail en sous-groupe, réflexion et échanges collectifs

Modalités d'évaluations

Quizz en ligne sur moodle (10 questions). Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points.

Etude de cas portant sur la création/reprise d'une entreprise agricole. Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points.

Projet personnel de création/reprise d'une entreprise agricole soutenu à l'oral (20 min d'oral). Support écrit de son projet à soutenir à l'oral. Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points. Délivrance du certificat en cas de réussite de l'évaluation.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'échec rattrapage possible : dans ce cas, le service formation reprendra contact avec vous.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Antoine REULIER

+33 (0)2 47 48 37 33

antoine.reulier@cda37.fr

ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 87

formation@cda37.fr

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation

Moi demain chef d'entreprise

Parcours CERTICREA

Non CERTICREA

10, 12 et 17 janvier 2023

23, 25 et 30 mai 2023

5, 7 et 12 septembre 2023

7, 9 et 14 mars 2023

4, 6 et 11 juillet 2023

7, 9 et 14 novembre 2023

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : **Commune** :

Tél : **Portable** :

Mail :

Statut professionnel envisagé durant les dates de la formation :

- Salarié,e agricole Salarie hors-agricole
- Demandeur d'emploi inscrit a Pole Emploi
- Autre :
- Conjoint.e collaborateur déclare MSA :
- Aide-familial déclare MSA :
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea)
- chef.fe d'entreprise agricole exploitant

Financement envisagé pour la formation :

- CPF seul (si montant suffisant)
- CPF + abondement Pole Emploi (préciser : à faire - fait)
- CPF + abondement OPCO ou autre ou personnel (préciser :)
- CPF a 0 € donc demande de financement par Vivea avec justificatifs du CPF a 0 € et attestations du PPP qui seront joints
- autre (préciser) :

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS

+33 (0)2 47 48 37 34

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

NOUVEAU 2022

CREDIT D'IMPOT FORMATION

du dirigeant de TPE DOUBLÉ

(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit
d'impôt de :

14 h x 11,07 € x 2

= 310 euros

**C'est le moment d'investir
dans vos compétences !**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



Retrouvez toutes nos formations sur
www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

